



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique
N° 2022-04

Le Président

Assemblée Plénière du 29 mars 2022

Adoption du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Martinique 2022-2027

L'An deux mille vingt-deux et le mardi 29 mars à 9h15 s'est tenue en salle Emile MAURICE à l'Hôtel de l'assemblée de Fort-de-France, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- M. Didier LAGUERRE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Daniel MARIE-SAINTE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE de GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Yasmina ELISABETH, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Arlette VIRRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- M. Christophe GROS, représentant le directeur de la DEAL,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le directeur de la Mer,
- M. Bertrand HATEAU, représentant la directrice de la DAAF,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'ARS, jusqu'à 13h25,

- M. Fabien BARTHELAT, représentant le directeur général de l'OFB,
- Mme Marie-Michelle MOREAU, représentant la Directrice du CELRL.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. Phlipp EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie, à M. MONTEZUME,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée, à M. VISCARDI à partir de 10h25,
- M. le préfet à Mme Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe de la DEAL,
- Mme la directrice de l'ONF à M. Christophe GROS, représentant le directeur de la DEAL,
- M. le directeur de l'ARS à M. Bertrand HATEAU, représentant la directrice de la DAAF, à partir de 13h25,
- M. le délégué de l'IFREMER Antilles, M. Jean-Baptiste MAISONNAVE représentant le directeur de la DM.

Membres excusés :

- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Céline ROSE, représentant le CESECEM.

Membres absents :

- Mme Lydia BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. David DINAL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESSUEUR, représentant des collectivités territoriales.

Assistait de droit :

Mme Michela ADIN – Directrice de l'Office de l'Eau – ODE.

Assistaient :

Mme Danielle MARIE-LOUISE, CAP Nord ; M. Axel VILLARD-MAUREL, CACEM ; M. Gerald BRINGTOWN, CAP Nord ; M. Ludovic LOUIS, CAP Nord ; Mme Laurence LOUISON, CACEM ; M. Loïc MANGEOT, ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD, ODE ; Mme Gwen LAUDIJOIS, DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER, DEAL ; M. Steve Michel SIMPHOR, CTM ; Mme Mélanie HERTEMAN, Nature & Développement ; Mme Myriam MALSA, CTM ; M. Paul GIANNASI, PNMM ; Mme Katherine LECOURT, CTM ; M. Pierre-Alexandre PETIT, stagiaire de M. GROS-DESORMEAUX ; M. Florian LABADIE, CREOCEAN ; Mme Béatrice DE GAULEJAC, CREOCEAN ; M. TERENCE LEPEL, CTM, M. Jean-Michel CESAIRE, TV KMT.

Considérant la directive 2000/60/CE modifiée du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Considérant le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-4 à L. 122-11, L. 211-1, L. 212-1 à L. 212-2-3, R. 122-17 à R. 122-23, R. 212-1 à R. 212-25 ;

Considérant le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

Considérant la délibération du Comité de l'eau et de la biodiversité du 15 octobre 2020 d'adoption du projet de SDAGE avec ses annexes et décision de le soumettre à l'avis de l'autorité environnementale ;

Considérant le dossier envoyé, les présentations faites et les débats ;

Considérant le résultat des votes des membres votants présents et représentés,

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité

D É C I D E

Vote sur la gestion des boues de dragage

Contre : 3

Abstention : 1

Pour : 24

La disposition III-B-6 Contraindre les rejets en mer de sédiments marins pollués, sera modifiée pour prendre en compte :

- l'autorisation de claper en mer des sédiments pollués (compris entre N1 et N2) exempte de pollution à la chlordécone ;
- le fond géochimique ;
- un niveau bathymétrique minimum, les biocénoses et la courantologie pour le clapage.

Vote sur l'hydroélectricité

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 26

La disposition III-A-4. Préserver et rétablir la continuité écologique des cours d'eau, sera modifiée pour prendre en compte une analyse économique incluant le coût environnemental et le bénéfice énergétique.

Vote sur la réouverture de la pêche en rivière

Contre : 2

Abstention : 9

Pour : 12

La disposition IV-B-7. Préparer la réouverture de la pêche en eau douce en mettant en place des conditions adaptées, ne sera pas modifiée.

Article 1 : Au vu des différents votes, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Martinique 2022-2027 modifié est adopté.

Ainsi délibéré et adopté par l'assemblée plénière en sa séance du 29 mars 2022.

**Le Président du
Comité de l'eau et de la biodiversité**

Olivier MARIE-REINE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'O' and 'M' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.